

Prise de parole de Jean-Louis Alibert, maire de Salles-la-Source devant la préfecture le 28 juin

Jean-Louis Alibert, maire de Salles-la-Source, communique :

« Je suis là pour exprimer mon soutien et celui de mon conseil municipal à l'association "Ranimons la cascade" que je remercie d'avoir créé cette occasion de porter une nouvelle fois devant le public aveyronnais le mécontentement des habitants de Salles-la-Source et les difficultés causées par l'exploitation de la chute.

À notre arrivée nous avons constaté que depuis 2005 les deux maires et les municipalités successives ont tenté d'imposer leurs vues mais que leurs stratégies ont été contestées de diverses manières par l'exploitant et que, depuis 2006 aucune redevance n'est plus payée. Après en avoir contesté le principe au tribunal, l'exploitant a perdu les deux premiers procès mais la cour d'Appel lui a dernièrement donné raison et nous avons dû rembourser quelque 75 000 euros !

Pourquoi la cour d'appel lui a donné raison ?

Parce que la préfecture après avoir affirmé entre 2005 et 2012 à plusieurs reprises aussi bien à la mairie de Salles-la-Source qu'à diverses instances que le régime de concession se perpétuait par « délai glissant », cette même préfecture, en décembre 2012 place l'exploitation sous un nouveau régime par un arrêté de sursis à statuer basé sur une convention datée d'août 2006. Convention totalement absente de tout dossier et de tous débats entre 2006 et fin 2012 et qui est apparue comme par enchantement. L'arrêté donne l'autorisation à l'exploitant de fonctionner sur ses droits fondés en titre. Quels droits ? On en parle beaucoup dans les dossiers depuis fort longtemps mais on ne voit jamais trace des titres. Ils concerneraient d'anciens moulins disparus depuis très longtemps. Alors les droits d'eau... il faudra voir.

Sur la redevance enfin, sachez que la municipalité précédente, sur la base des minutes du jugement et forte de l'aide de juristes, a calculé une nouvelle redevance que nous avons faite exécuter début avril pour un montant total de l'ordre de plus de 150 000 euros correspondant à l'indemnité d'occupation du domaine public pour la période 2006-2014.

Tout récemment le gérant nous assigne une nouvelle fois au Tribunal administratif avec deux instances tout simplement pour ne pas payer.

En tant que maire, il y a un sujet encore plus sérieux et qui me préoccupe : Je ne trouve aucun document postérieur à 1972 qui me rassure sur l'état des installations. Ni le barrage qui contiendrait 5 000 à 6 000 m³, ni la conduite forcée qui a explosé en 1971 et qui contient en partie basse une pression de 10 à 13 bars ne seraient l'objet de documentation périodique. J'ai demandé à Mme le Préfet de me communiquer tous les documents de nature à me rassurer. Je n'ai à ce jour aucune réponse.

Aujourd'hui l'exploitant turbine et même en saison estivale. L'exploitant assigne la commune au tribunal alors qu'elle lui demande juste ce qu'il doit ! L'exploitant « francilien » décide seul du débit de la cascade. L'installation est vétuste et sûrement détériorée.

Aujourd'hui nous voulons potentialiser et développer notre vallonnage sur ses atouts et le site de Salles la source est un atout maître de notre territoire

Nous voulons offrir aux visiteurs une cascade, des torrents et des gorges vivants, naturels et pas intermittents pilotés par un industriel lointain qui ne voit que son intérêt personnel. D'autant que la production électrique de cette micro centrale n'est en rien déterminante dans le paysage énergétique aveyronnais. Cette exploitation n'est en rien conforme à l'idée que nous nous faisons du développement touristique de Salles-la-Source.

Nous ne lâcherons rien sur ce dossier. »